



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA GIRONDE

Direction de la Citoyenneté  
et de la Légalité  
Bureau des élections et de  
l'administration générale

Bordeaux, le 04 AVR. 2018

**ARRETE**  
**portant modification n°1 de la composition de la**  
**Commission Locale des Transports Publics Particuliers**  
**de Personnes de la Gironde**

LE PREFET DE LA REGION NOUVELLE - AQUITAINE  
PREFET DE LA GIRONDE

Vu le code des transports ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du Comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2017 portant composition de la CLT3P de la Gironde;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Gironde

ARRETE

**ARTICLE 1 :**

L'article 1 de l'arrêté du 29 novembre 2017 sus-visé est ainsi modifié :

**Collège des représentants des professionnels**

**1) au titre des taxis**

(.....)

■ Syndicat Autonome des Artisans Taxis de la ville de Bordeaux et de la Gironde

Titulaire : Sébastien DELUMEAU

Suppléant : .....

**2) au titre des VTC**

(.....)

■ Chambre Syndicale Nationale des Entreprises de Remise et de Tourisme

Titulaire : Loïc GOURVENNEC

Suppléant : Didier HADDAD

**3) au titre des motos 2 ou 3 roues**

(....)

Titulaire : Philippe MIORIN

Suppléant : .....

## **Collège des représentants des Collectivités Territoriales**

(.....)

- Les représentants des communes de 3 500 hab à 20000 hab avec au moins une ADS

Titulaire : Serge CHARRON Suppléant : Geneviève BORDEDEBAT

### **ARTICLE 2 :**

L' article 2 (formations restreintes) de l'arrêté du 29 novembre 2017 sus-visé est ainsi modifié:

#### **A – Activité Taxis**

*1) quatre représentants de l'État*

le directeur départemental de la protection des populations,

titulaire : Florent Maury, suppléant :Hervé LAUNOIS

(.....)

*3) quatre représentants des Professionnels*

■ Syndicat Autonome des Artisans Taxis de la ville de Bordeaux et de la Gironde

Titulaire : Sébastien DELUMEAU

Suppléant : .....

#### **B – Activité VTC**

*1) deux représentants de l'Etat*

- le directeur départemental de la protection des populations,

titulaire : Florent Maury, suppléant :Hervé LAUNOIS

*2) deux représentants des Collectivités Territoriales*

- Les représentants des communes de 3 500 hab à 20000 hab avec au moins une ADS

Titulaire : Serge CHARRON Suppléant : Geneviève BORDEDEBAT

*3) deux représentants des professionnels*

(.....)

■ Chambre Syndicale Nationale des Entreprises de Remise et de Tourisme

Titulaire : Loïc GOURVENNEC

Suppléant : Didier HADDAD

#### **C – Activité des motos deux ou trois roues :**

(.....)

*- un représentant des Collectivités Territoriales*

Titulaire : Serge CHARRON

Suppléant : Geneviève BORDEDEBAT

*- un représentant des professionnels*

Titulaire : Philippe MIORIN

Suppléant : .....

### **ARTICLE 3 :**

L' article 3 (sections disciplinaires) de l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2017 susvisé est ainsi modifié:

#### **A – Activité Taxis**

*1) quatre représentants de l'État*

le directeur départemental de la protection des populations ,

titulaire : Florent Maury, suppléant :Hervé LAUNOIS

*2) quatre représentants des Professionnels*

■ Syndicat Autonome des Artisans Taxis de la ville de Bordeaux et de la Gironde

Titulaire : Sébastien DELUMEAU

Suppléant : .....

#### **B – Activité VTC**

*1) deux représentants de l'Etat*

- le directeur départemental de la protection des populations ,

titulaire : Florent Maury, suppléant :Hervé LAUNOIS

*2) deux représentants des professionnels*

■ Chambre Syndicale Nationale des Entreprises de Remise et de Tourisme

Titulaire : Loïc GOURVENNEC

Suppléant : Didier HADDAD

**C – Activité des motos deux ou trois roues**

(.....)

*2) un représentant des professionnels*

Titulaire : Philippe MIORIN

Suppléant : .....

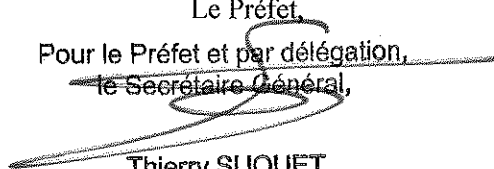
**Article 4 :**

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2017 susvisé sont sans changement.

**Article 5 :**

Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture de la Gironde, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
~~le Secrétaire Général,~~

  
Thierry SUQUET